

→ C'est son avis

Bertrand Mazel a été élu président de l'Union des producteurs de riz européens. Ce riziculteur de Camargue a bien l'intention de défendre les productions occidentales face à leurs concurrentes asiatiques, notamment en ciblant des clients à l'export.



A. VALOIS

« Défendons les riz européens à l'export »

« La demande dépasse l'offre

La moitié de la population mondiale consomme du riz chaque jour. Et les besoins augmentent. Depuis deux ans, la demande dépasse l'offre, les stocks diminuent. Pourtant, la production de riz européen est menacée. La France, cinquième producteur européen, a perdu 7 000 hectares de rizières ces dernières années et nos outils de transformation (unités de décorticage, blanchiment et étuvage) risquent de disparaître. Ces six dernières années, les importations de riz déjà transformé, en provenance de pays asiatiques (Cambodge, Inde, Thaïlande, Pakistan...), ont considérablement augmenté. Entre 2015 et 2016, l'Europe a importé un total de 1,364 million de tonnes de riz, soit + 14 % en un an.

« Une clause de sauvegarde

L'une des priorités de l'Union des riziculteurs d'Europe est donc de demander à la Commission de Bruxelles une clause de sauvegarde du riz européen. Il faudrait limiter les quantités importées par des quotas. Car si on n'y prend pas garde, ces importations

massives, sans droits de douane, vont détruire la production européenne et les usines de transformation.

« Indica contre japonica

L'Asie cultive des variétés tropicales dites indica (riz thaï, riz basmati...), appréciées par un nombre grandissant de consommateurs en Europe. La riziculture européenne produit 3 millions de tonnes de riz de type japonica (riz longs, riz ronds...), adaptées au climat continental et à la gastronomie européenne. Mais pas uniquement, puisque nous exportons 234 000 tonnes par an, notamment vers la Turquie et le Liban. D'autres pays du Moyen-Orient – l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak et le Qatar –, où la consommation de riz est élevée, représentent un potentiel économique très important. Nous devons absolument promouvoir notre production auprès de ces pays solvables, qui ne sont pas forcément informés de ce que nous produisons.

Les riz européens ont de nombreux atouts à valoriser : la proximité géographique qui limite les coûts de transport, un produit tracé

répondant à des labels de qualité ou, comme en Camargue, aux exigences d'une Indication géographique protégée. Nos riz sont originaux – blancs, noirs, bruns, rouges ou parfumés –, et leurs valeurs nutritionnelles sont reconnues.

« Des traitements contrôlés

La coordination de nos centres techniques européens permet de développer les recherches variétales. Et le recours aux produits phytopharmaceutiques est encadré en Europe, alors qu'il ne l'est pas dans les autres zones de la production mondiale.

Ensemble, les huit pays européens producteurs de riz seront plus forts pour imaginer une stratégie de communication vers les pays riches du Moyen-Orient. Nous devons faire du lobbying. Nous pourrions monter un salon international du riz, en y conviant les représentants clés de ce marché. Défendre les riz européens à l'export est ambitieux. Mais il faut, avec le soutien de nos États respectifs, imaginer notre avenir à très long terme.

Propos recueillis par **Alexie Valois**

RÉAGISSEZ ! Exprimez-vous sur les sujets d'actualité

ASSURANCE CHIFFRE D'AFFAIRES

Que pensez-vous du dispositif proposé par des assureurs et certaines coopératives ?

MAEC

Le dispositif doit-il être revu ?

Vos lettres (une page au maximum) seront publiées dans un prochain numéro de La France agricole. Écrivez ou télécopiez à Philippe Pavard, La France agricole, 8, cité Paradis, 75493 Paris Cedex 10.

Fax : 0140 22 70 80 ou encore par courriel, avec vos nom et adresse à b.lamarre@gfa.fr. Les lettres anonymes ne seront pas retenues.